



INDUSTRIES MACHINEX INC. / GARDERIE LES PETITS M

M MOIRE SUR LE PROJET DE LOI 95

**Loi favorisant l' quit  dans l'acc s aux
services de garde  ducatifs   l'enfance
subventionn s dispens s par les titulaires de
permis**

Pr sent    la

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Plessisville

Le 8 mai 2025

Présentation

Machinex a pour mission de créer des solutions pour un avenir plus responsable. Fièrement basée à Plessisville depuis 55 ans, l'entreprise de propriété 100 % québécoise conçoit, développe et fabrique ses propres technologies de tri et de recyclage utilisant l'optique, la robotique, la mécanique et l'intelligence artificielle pour créer les solutions les plus avancées sur le marché. Machinex s'est rapidement positionnée en tant que sommité à l'échelle mondiale dans la conception et la fabrication de systèmes de tri de qualité. Au fil des ans, nos experts ont conçu et installé des centaines de systèmes clés en main, en collaboration avec les plus grands gestionnaires de matières résiduelles au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie.

Consciente de l'évolution des défis liés à la conciliation travail-famille, Machinex a entrepris de construire sa propre garderie en réponse aux besoins pressants exprimés par ses employés. Des spécialistes ont été impliqués dans la conception du programme pédagogique et l'aménagement des lieux, afin de créer un environnement doux, bienveillant et aligné avec les valeurs fondamentales de l'entreprise.

La garderie Les Petits M offre un cadre chaleureux et stimulant. L'utilisation de matériaux nobles et naturels, tel que le bois, contribue à une atmosphère apaisante propice à l'éveil et à la créativité. L'approche pédagogique valorise le respect du rythme de chaque enfant, l'imitation, la répétition des jeux ainsi qu'un lien étroit avec la nature. L'apprentissage actif et les découvertes en plein air sont au cœur de la démarche éducative, favorisant ainsi un développement global empreint de curiosité, de confiance et d'ouverture.

Le 5 mai dernier, Machinex a été honorée lors du prestigieux gala Les Mercuriades, organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec, en remportant le prix Engagement dans la collectivité – catégorie Grande entreprise. Cette reconnaissance souligne la portée sociale de l'initiative de la garderie Les Petits M, qui vise concrètement à soutenir la conciliation travail-famille. Située à quelques rues du siège social de l'entreprise à Plessisville, cette garderie offre 85 places subventionnées, principalement destinées aux enfants des employés, tout en étant accessible à la communauté locale. Elle incarne pleinement l'engagement de Machinex à contribuer de manière positive et durable à son milieu.

L'objectif de la création de cette garderie était d'offrir en priorité 85 places à nos employés, dans le but de favoriser la rétention du personnel, de faciliter le retour au travail après un congé parental, d'attirer de nouveaux talents grâce à cet avantage concret, et de proposer une éducation en phase avec les valeurs de l'entreprise aux enfants de notre relève.

Commentaires sur le projet de loi

Nous tenons à exprimer les préoccupations majeures qui nous habitent à la lecture du projet de loi 95, lequel, par sa complexité, s'avère difficile à comprendre pour des gestionnaires de garderies. Nous avons pris connaissance des outils de soutien pour préparer la transition produit par le ministère de la Famille, mais la lecture de ceux-ci ne nous a malheureusement pas permis d'avoir une fine compréhension du projet de loi et de ses impacts sur notre projet.

Sur la base de notre compréhension, nous envisageons que notre garderie, totalement financé par l'entreprise, devrait obtenir une voie de passage afin de poursuivre ses activités sur les bases initiales présentées au moment de l'acceptation de dossier par le Ministère, soit que les places puissent être données en priorité aux employés de Machinex sans restriction. Le projet de limiter à 50% les places disponibles vient à l'encontre de ce projet socio-économique déjà accepté, structuré et fonctionnel.

Article 10 – Modification de l'article 59.7.1

Nous comprenons les principes sous-jacents du projet de loi et notamment la volonté du gouvernement d'assurer une équité quant à l'accès aux services de garde. Toutefois, nous avons été profondément surpris par son contenu, qui remet en cause la finalité même de notre projet.

Industries Machinex a présenté une première demande de places subventionnées en août 2021. Celle-ci a été acceptée en mars 2022, puis une demande additionnelle a été déposée en février 2024. Cette dernière a également été approuvée, nous octroyant un total de 85 places subventionnées, dont 15 pour poupons.

À la suite de cette acceptation, nous avons lancé la construction de notre garderie, un projet représentant un investissement de 4,3 M\$. Machinex s'est engagé dans cette initiative avec la conviction profonde de répondre à un besoin réel de ses employés, tout en leur offrant un avantage concret et durable. À noter qu'il n'y a pas beaucoup de compagnies qui ont autant investi dans un tel projet.

Dès le dépôt de notre demande, nos intentions étaient claires et transparentes : ces places de garde devaient être réservées en priorité à nos employés. Moins d'un an après l'ouverture officielle de la garderie, le projet de loi 95 vient bouleverser cette orientation fondamentale. Exiger que 50 % des places soient attribuées à la communauté en général compromet sérieusement la cohérence et la raison d'être de notre projet.

Nous aimerions que notre engagement dans ce projet soit davantage considéré dans le cheminement du projet de loi et son évolution, d'autant plus qu'à l'inauguration de la garderie, madame la Ministre Roy a tenu les propos suivants :

« Merci M. Paré d'avoir embarqué dans le train en offrant une garderie subventionnée à vos employés. Vous retirez un stress énorme des épaules des parents et favorisez le développement de nos tout-petits. Bravo pour votre investissement de 4,3 millions. »

En tant qu'entreprise, nous avons investi avec sérieux et intégrité dans un projet qui a été salué par le gouvernement lui-même. Aujourd'hui, nous nous voyons contraints de potentiellement renoncer à la moitié des places prévues pour nos employés, ce qui représenterait un non-sens stratégique, humain et financier.

Machinex s'est engagé à assumer tout déficit opérationnel de la garderie pour garantir un service de haute qualité. Après presque un an de fonctionnement, nous devons déjà combler un déficit — engagement que nous honorons avec fierté, conscient de la valeur que ce service représente pour notre personnel. Cependant, si l'on nous oblige à ouvrir 50 % des places à des usagers sans lien avec notre entreprise, la pertinence de cet engagement devient sérieusement compromise. Est-ce que la garderie Les Petits M restera viable dans ce contexte? Il serait dommage de compromettre un beau projet déjà reconnu à l'échelle provinciale et salué avec beaucoup de respect par plusieurs clients de l'étranger venus nous visiter.

Sans tambour ni trompette, cette garderie témoigne de la qualité de Machinex, de nos valeurs et de nos priorités à l'échelle internationale.

Nous offrons également des heures de service excédant les exigences ministérielles, soit de 6 h 30 à 18 h, pour accommoder les horaires de travail des employés. Ces heures étendues sont entièrement assumées par Machinex.

Il importe de rappeler que cet investissement avait pour but principal de soutenir nos employés, assurer la stabilité de nos opérations et contribuer à la santé socio-économique de notre région. Si nos employés ne peuvent plus bénéficier de ce service, c'est toute la logique du projet qui s'effondre. Ils seront contraints de chercher des places ailleurs, souvent à plusieurs kilomètres, ce qui va à l'encontre du bon sens. Il n'est pas logique de déplacer les enfants Machinex vers d'autres milieux en région, comme « rien ne se perd, rien ne se crée ». Selon le vrai motif de correction visé par cette loi, est-ce que déplacer des enfants de nos employés Machinex vers d'autres milieux va vraiment aider la situation que vous cherchez à corriger? Ne fait-on que déplacer et repousser le problème de manque de places? Les places créées par la construction de la garderie Les Petits M ont fait en sorte de libérer 85 places en région. Éparpiller les enfants des employés sur le territoire pour les remplacer par d'autres enfants de façon aléatoires, ne fait que créer des contraintes et n'apporte aucune nouvelle amélioration à nos yeux.

Article 12 – Modification de l'article 59.10

Le remplacement du portail La Place 0-5 par un nouveau guichet unique soulève de sérieuses inquiétudes. L'interdiction pour les gestionnaires de garderie d'accéder à leur propre liste d'attente est incompréhensible. Une bonne gestion de nos groupes nécessite une connaissance fine des dates de naissance, des transitions à venir entre groupes et des priorités internes.

Nous nous interrogeons :

- Comment le ministère garantira-t-il le respect de nos critères de priorisation pour les places destinées à nos employés?
- Quels seront les délais de communication avec les familles?

- Comment gérer l'attribution des places sans visibilité sur notre propre processus?

La lourdeur bureaucratique annoncée risque de générer des délais, voire des places temporairement vacantes — avec comme conséquence possible une réduction de la subvention. Aucune solution n'est actuellement proposée pour pallier ces effets.

De telles mesures nous semblent non seulement contre-productives, mais également néfastes pour l'ensemble du réseau.

Recommandations

Dans sa mouture actuelle, le projet de loi 95 aura des impacts sur des projets d'entreprise comme le nôtre. À cet égard, nous recommandons au gouvernement de :

1. Maintenir la priorité d'accès aux employés des entreprises ayant investi dans une garderie d'entreprise. Ces employeurs ont pris des risques importants pour offrir un service structurant à leurs employés. Il serait injuste de leur retirer la finalité de cet engagement.
2. Revoir la mise en œuvre du guichet unique. Nous recommandons de permettre aux garderies de conserver la gestion de leur propre liste d'attente, avec des critères d'admission clairs, transparents et audités.
3. Permettre une flexibilité dans l'attribution des places restantes. Machinex est disposée à offrir à la communauté les places non utilisées par ses employés, comme c'est déjà le cas. Cependant, une répartition obligatoire à 50 % minerait l'équilibre du projet, en plus de rendre le projet non viable pour l'entreprise qui a investi.

Industries Machinex et La garderie Les Petits M espèrent que leurs commentaires viendront alimenter la réflexion du gouvernement quant au projet de loi 95 et que celui-ci fera l'objet d'amendements cohérents.